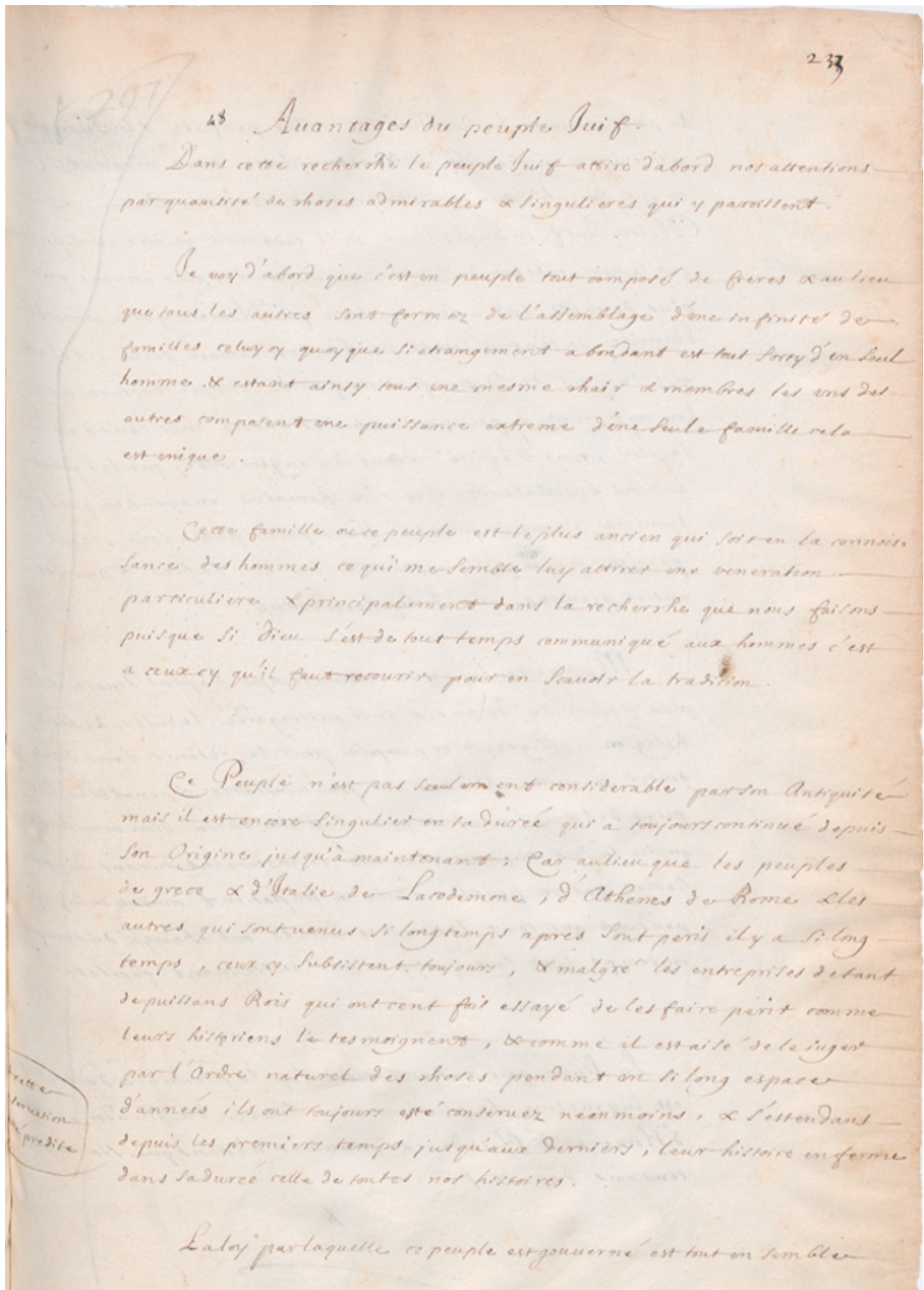


Transcriptions des Copies C₁ et C₂C₁, p. 233 (l'image du texte est incomplète à gauche)

C1, p. 233 v° (l'image du texte est déformée à droite)

la plus ancienne loy du Monde, la plus parfaite & la seule qui
ait toujours esté gardée sans interruption dans un estat. C'est
ce que Joseph montre admirablement contre Appien &
Philon Juif en divers lieux où il fait voir qu'elle est si ancienne
que le nom mesme de loy n'a esté connu des plus anciens que
plus de mille ans apres en sorte que l'Homere qui a écrit de
l'histoire de tant d'Estats ne s'en est jamais servi, & il est
aisé de juger de sa perfection par la simple lecture où
l'on voit qu'on a pourueu a toutes choses avec tant de
sagesse, tant d'équité & tant de jugement, que les plus
anciens Législateurs Grecs & Romains en ayant eu quelque
lumière en ont emprunté leurs principales loix, & qui
paroist par ^{celle} qu'ils appelloient des 12. Tables & par les
autres preuves que Joseph en donne.

Mais cette loy est en mesme temps la plus saine & la
plus rigoureuse de toutes en ce qui regarde le culte de leur
Religion, obligeant ce peuple pour la retenir dans son
devoir a mille observations particulières & pénibles sur
peine de la vie, de sorte que c'est une chose bien estonnée
qu'elle se soit toujours conservée si constamment durant tant de
siècles par un peuple rebelle & impatient comme celui d'
pendant que tous les autres Estats ont changé de temps
en temps leur loix quoy que tout autrement faciles.

Le livre qui contient cette loy la première de toutes
est luy mesme le plus ancien livre du Monde, car
d'Homere d'Hésiode & les autres n'estans que six à sept
cents ans depuis.

Transcription de C₁ (en rouge : les différences avec le manuscrit original)

[p. 233]

48 Avantages du peuple Juif.

Dans cette recherche le peuple Juif attire d'abord **nos** attentions par quantité de choses admirables & singulieres qui y paroissent.

Je voy d'abord que c'est un peuple tout composé de freres & au lieu que tous les autres sont formez de l'assemblage d'une infinité de familles celui cy quoy que si etrangement abondant est tout sorty d'un seul homme & estant ainsy tous une mesme chair & membres les uns des autres composent **une puissance extreme** d'une seule famille cela est unique.

Cette famille ou ce peuple est le plus ancien qui soit en la connoissance des hommes ce qui me semble luy attirer une veneration particuliere & principalement dans la recherche que nous faisons puisque si Dieu s'est de tout temps communiqué aux hommes c'est a ceuxcy qu'il faut recourir pour en Scavoir la tradition.

Ce Peuple n'est pas seulement considerable par son Antiquité mais il est encore singulier en sa durée qui a toujours continué depuis son Origine jusqu'à maintenant ; Car au lieu que les peuples de Grece & d'Italie de Lacedemone, d'Athenes de Rome & les autres qui sont venus si long temps apres **sont** peris il y a si long temps, ceux cy subsistent toujours, & malgré les entreprises de tant de puissans Rois qui ont cent fois essayé de les faire perir comme leurs historiens le tesmoignent, & comme il est aisé de le juger par l'Ordre naturel des choses pendant un si long espace d'années ils ont toujours esté conservez neanmoins, & s'estendans depuis les premiers temps jusqu'aux derniers, leur histoire enferme dans sa durée celle de toutes nos histoires.

[et] cette [con]servation [a es]té predite
--

La loy par laquelle ce peuple est gouverné est tout ensemble

[p. 233 v°]

la plus ancienne loy du Monde, la plus parfaite & la seule qui ait toujours esté gardée sans interruption dans un estat. C'est ce que **Joseph** montre admirablement contre **Appien** & **Philon** Juif en divers lieux où **il fait** voir qu'elle est si ancienne que le nom mesme de loy n'a esté connu des plus anciens que plus de mille ans apres en sorte qu'Homere qui a escrit de l'histoire de tant d'Estats ne s'en est jamais servi, & il est aisé de juger de sa perfection par la simple lecture où lon voit qu'on a pourveu a toutes choses avec tant de sagesse, tant d'équité & tant de jugement, que les plus anciens Legislateurs Grecs & Romains en ayant eu quelque lumiere en ont emprunté leurs principales loix, ce qui

celle

paroist par ee qu'ils appellent des 12. Tables & par les autres preuves que Josephe en donne.

Mais cette loy est en mesme temps la plus severe & la plus rigoureuse de toutes en ce qui regarde le culte de leur Religion, obligeant ce peuple pour le retenir dans son devoir a mille observations particulieres & penibles sur peine de la vie, de sorte que c'est une chose bien estonnante qu'elle se soit toujours conservée si constamment durant tant de siecles par un peuple rebele & Impatient comme celuy cy pendant que tous les autres Etats ont changé de temps en temps leur loix quoy que tout autrement faciles.

Le Livre qui contient cette loy la premiere de toutes est luy mesme le plus ancien livre du Monde, ceux d'Homere d'Hesiode & les autres n'estans que six où sept cens ans depuis. /.

.\$.

447

Avantages du Peuple Juif.

Dans cette recherche le Peuple Juif attire d'abord nos
attentions par quantité de choses admirables & singulières qui
y paroissent.

Je voy d'abord que c'est un Peuple tout composé de freres &
au lieu que tous les autres sont formez de l'assemblage d'une infinité
de familles; celui cy quoique si étrangement abondant est tout formé
d'un seul homme & d'un ainsy tout une même chair & un même
sang les uns des autres composent une puissance extrême & une seule famille
cela est unique.

Cette famille de ce Peuple est la plus ancienne qui soit en la
connaissance des hommes, ce qui me semble luy attirer une vénération
particulière & principalement dans la recherche que nous faisons, puisque
si Dieu s'est tout temps communiqué aux hommes, c'est à eux cy
qu'il faut recourir pour en savoir la raison.

Ce Peuple n'est pas seulement considérable par son antiquité
mais il est encore singulier en sa durée qui a toujours continué depuis
son Origine jusqu'à maintenant; Car au lieu que les Peuples de
Grec & d'Italie, de Lacédémone, d'Athènes, de Rome & les autres
qui ont venus si longtemps après sont peïs il y a si long temps; ceux cy

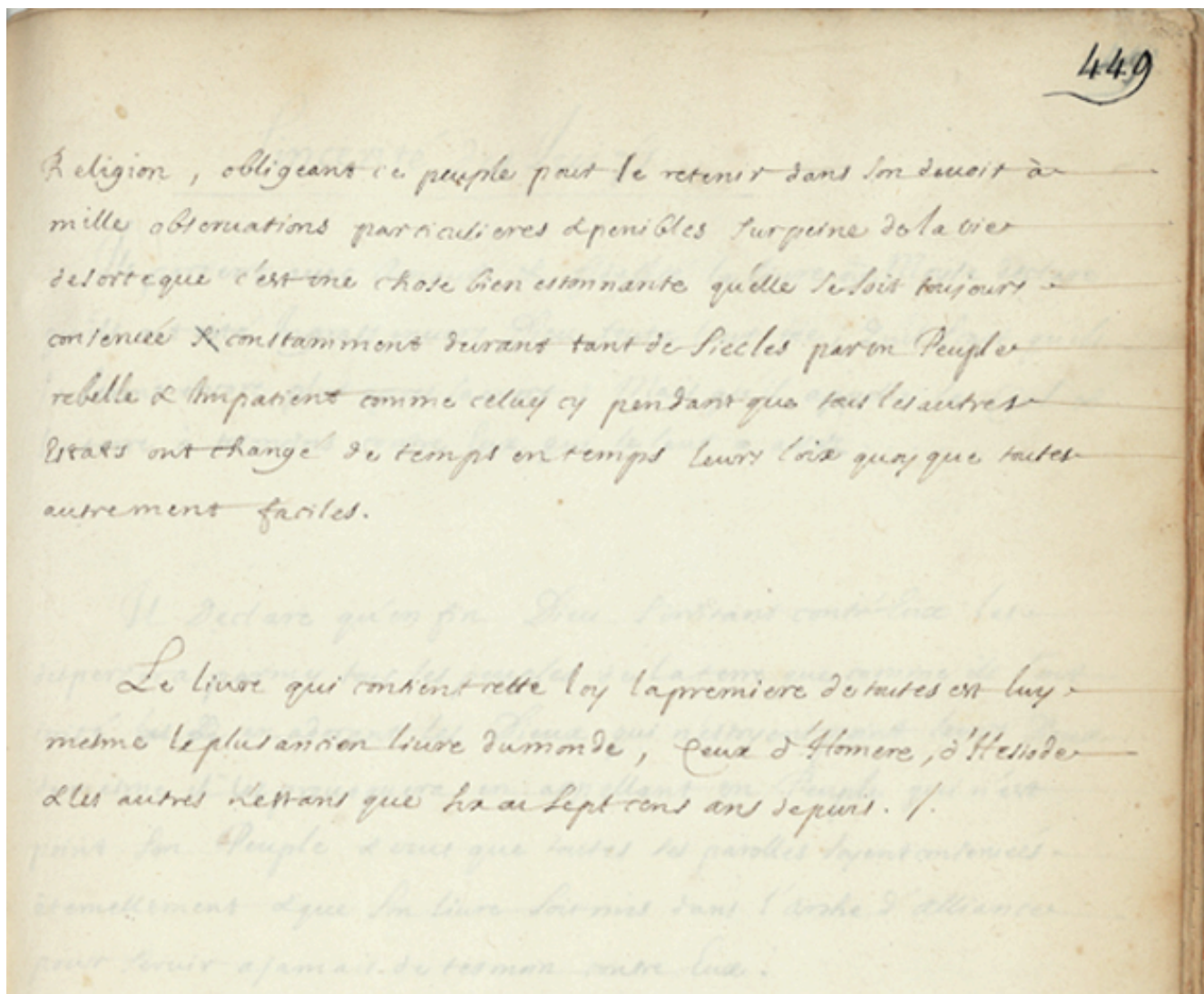
C2, p. 447 v° (l'image du texte est incomplète à droite)

La cette conser-
vation a été
prérite.

Subsistent toujours & malgré les entreprises de tant de Princes
Rois qui ont cent fois essayé de les faire perir comme leurs
Historiens le témoignent & comme il est aisé de le juger par
l'Ordre naturel des choses pendant un si long temps Espace
d'Années ils ont toujours été conservés néanmoins, & l'Écriture
depuis les premiers temps jusqu'aux derniers leur histoire
en forme dans la durée celle de toutes nos histoires.

La loi par laquelle ce peuple est gouverné est tout
ensemble la plus ancienne loi du monde, la plus parfaite
& la seule qui ait toujours été gardée sans interruption
dans un État; C'est ce que Joseph montre admirablement
contre Appien & Philon lui-même en divers lieux où il fait
voir qu'elle est si ancienne que le nom même de loi n'a
été connu des plus anciens que plus de mille ans après eux.
Homère qui a écrit de l'Histoire de tant d'États ne s'en
est jamais servi & il est aisé de juger de la perfection par
la simple lecture où l'on voit qu'on a prêté à toutes choses
avec tant de sagesse, tant d'équité & tant de jugement qu'
les plus anciens Législateurs Grecs & Romains en ayant eu
quelque lumière en ont emprunté leurs principales lois
qui passent par celle qu'ils appellent des 12 Tables & par les
autres preuves que Joseph en donne.

Mais cette loi est en même temps la plus douce
la plus rigoureuse de toutes celle qui regarde le culte de la

C₂, p. 449Transcription de C₂ (en rouge : les différences avec C₁)

[p. 447]

Avantages du Peuple

Juif.

Dans cette recherche le Peuple Juif attire d'abord nos
attentions par quantité de choses admirables & singulieres qui
y paroissent.

Je voy d'abord que c'est un Peuple tout composé de freres &
au lieu que tous les autres sont formez de l'assemblage d'une Infinité
de familles ; Celuy cy quoy que si étrangement abondant est tout sorti
d'un seul homme & estans ainsy tous une mesme chaire & membres
les uns des autres composent une puissance extreme d'une seule famille
cela est unique.

Cette famille ou ce Peuple est le plus ancien qui soit en la connoissance des hommes, ce qui me semble luy attirer une veneration particuliere & principalement dans la recherche que nous faisons, puisque si Dieu s'est de tout temps communiqué aux hommes, c'est à ceux cy qu'il faut recourir pour en sçavoir la tradition.

Ce Peuple n'est pas seulement considerable par son antiquité mais il est encore singulier en sa durée qui a toujours continué depuis son Origine jusqu'à maintenant ; Car au lieu que les Peuples de Grece & d'Italie, de Lacedemones, d'Athenes, de Rome & les autres qui sont venus si long temps apres sont peris il y a si long temps ; Ceux cy

[p. 447 v°]

subsistent toujours, & malgré les entreprises de tant de Puissances Rois qui ont cent fois essayé de les faire perir comme leurs Historiens le temoignent & comme il est aysé de le juger par l'Ordre naturel des choses pendant un si long temps Espace d'Années ils ont toujours esté conservez neanmoins, & s'estend[ans] depuis les premiers temps jusqu'aux derniers leur histoire enferme dans sa durée celle de toutes nos histoires.

Et cette conservation a esté predite

La loy par laquelle ce peuple est gouverné est tout ensemble la plus ancienne loy du monde, la plus parfaite & la seule qui ait toujours esté gardée sans interruption dans un Estat ; C'est ce que Joseph montre admirablement contre Appien & Philon Juif en divers lieux où il fait voir qu'elle est si ancienne que le nom mesme de loy n'a esté connu des plus anciens que plus de mil ans apres ens[orte qu'] Homere qui a escrit de l'Histoire de tant d'Estats ne s'en est jamais Servy & il est aysé de juger de sa perfection par la simple lecture où l'on voit qu'on a pourveu à toutes choses avec tant de sagesse, tant d'équité & tant de Jugement que les plus anciens Legislaturs Grecs & Romains en ayans eu quelque lumiere en ont emprunté leurs principales loix, [ce] qui paroist par celle qu'ils appellent des 12. tables & par les autres preuves que Joseph en donne.

Mais cette loy est en mesme temps la plus severe [&] la plus rigoureuse de toutes en ce qui regarde le culte de leur

[p. 449]

Religion, obligeant ce peuple pour le retenir dans son devoir à mille observations particulieres & penibles sur peine de la vie

desorteque c'est une chose bien estonnante qu'elle se soit toujours
conservée ~~si~~ constamment durant tant de Siecles par un Peuple
rebelle & Impatient comme celui cy pendant que tous les autres
Estats ont changé de temps en temps leurs loix quoy que toutes
autrement faciles.

Le livre qui contient cette loy la premiere de toutes est luy
mesme le plus ancien livre du monde, Ceux d'Homere, d'Hesiode
& les autres n'estans que six ou sept cens ans depuis. /.

C₁ et C₂

Marques en marge de C₁ (concordance et 8 au crayon p. 233, prolongée par une accolade p. 233 v°, 48 à la plume) et présentation des titres dans C₂ : voir la description des Copies C₁ et C₂.

La fin du dossier *Preuves par les Juifs I* est signalée dans C₁ par un signe / ajouté à la fin du texte, suivi par un .\$. (S barré) et un trait de soulignement. Dans C₂, la fin du dossier n'est signalée que par un signe / ajouté à la fin du texte.

Dans C₁, elle correspond à la fin d'un cahier de 4 pages (une feuille double dont un feuillet vierge). Le cahier suivant, que nous avons intitulé *Preuves par les Juifs II*, commence à la page 237.

Dans C₂, la transcription du dossier *Preuves par les Juifs I* est suivie d'une page vierge (verso de la page 449) ; le dossier suivant (*Preuves par les Juifs II*) commence à la page 451 du même cahier.

Les Copies transcrivent le même texte, conforme à l'original à quelques exceptions près (voir les transcriptions ci-dessus) : elles transcrivent

nos attentions au lieu de *mon attention* ;
une puissance extreme au lieu de *un puissant État* ;
sont peris au lieu de *soient pérís* ;
c'est ce que Joseph au lieu de *c'est ce que Josephe* ;
Appien au lieu de *Appion* ;
divers lieux où il fait voir au lieu de *divers lieux où ils font voir* ;
conservée si constamment au lieu de *conservée constamment* : le mot *si* a été barré par Pascal sur le manuscrit original ; ce mot a été barré au crayon dans C₂ (peut-être par Faugère).

Dans C₁, le copiste a fait une faute d'accord : il a écrit *leur loix* au lieu de *leurs loix*.

Dans C₂, le copiste a transcrit *toutes autrement faciles* au lieu de *tout autrement faciles*.

Un réviseur est intervenu dans C₁ pour corriger *ce qu'ils appellent* en *celle qu'ils appellent*.